

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 février 2009

Service instructeur
Direction du Patrimoine
et du Droit des Sols

N° CP-2009-2-1-7

Service consulté
Direction de la Solidarité

**REVISION DU TAUX DE L'INDEMNITE LOCATIVE
DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de réactualiser l'indemnité locative au m² versée aux collectivités territoriales pour les locaux mis à disposition du Pôle Solidarité pour les centres médico-sociaux. De 3,24 € par mois par m², elle pourrait être portée à 3,53 € par mois par m² au vu de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.*

Des conventions ont été passées entre le Département du Haut-Rhin et les communes pour la mise à disposition des locaux affectés à la Direction de la Solidarité pour le fonctionnement des centres médico-sociaux.

Par délibération de principe du 23 mars 2007, le Conseil Général a modifié les règles relatives à l'indemnisation des collectivités locales concernées par la mise à disposition de ces locaux. Celles-ci perçoivent depuis le 1^{er} janvier 2008 une redevance calculée en fonction de la superficie des lieux, sur la base de 3,24 € le m² par mois, charges non comprises. Cette redevance peut être revalorisée chaque année au 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

En application de cette délibération, je vous propose de relever l'indemnité à 3,53 € le m² par mois à compter du 1^{er} janvier 2009, soit une augmentation calculée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction sur les quatre derniers trimestres connus (8,85 %). Les crédits votés au BP 2009 pour subvenir à ces dépenses tiennent compte de cette évolution.

En conclusion, je vous propose :

- de décider de porter à 3,53 € par mois et par m² l'indemnité locative versée aux collectivités locales pour les locaux mis à disposition du Pôle Solidarité pour les centres médico-sociaux,

- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011 nature 6132 fonction 50 du Budget Départemental 2009, sur l'opération n° 2009-B656-13396.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'n' at the end.

Charles BUTTNER